

# **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

## **Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)**

- Despond SA, 1630 Bulle  
Département „collage,, et scierie ruban  
22 ho  
11 octobre 1999 au 12 octobre 2002 (renouvellement)
- Comadur A, 2400 Le Locle  
Usinage de verres de montres  
50 ho, 6 f  
10 octobre 1999 au 12 octobre 2002 (renouvellement)

## **Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr)**

- Studer SA, 2504 Biel  
Laminage et tréfilage de précision, traitement thermique  
12 ho  
3 octobre 1999 au 5 octobre 2002 (modification)
- Firmenich SA, 1217 Meyrin 2  
Atelier de production, usine de La Plaine  
8 ho  
4 octobre 1999 au 5 octobre 2002 (renouvellement)
- Comadur SA, 2400 Le Locle  
Usinage de verres de montres  
12 ho  
10 octobre 1999 au 12 octobre 2002 (renouvellement)

## **Travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- Despond SA, 1630 Bulle  
Chauffage et tunnels de séchage  
2 ho  
17 octobre 1999 au 21 octobre 2000

## **Travail continu (art. 25 LTr)**

- Comadur SA, 2400 Le Locle  
Usinage de verres de montres  
20 ho  
10 octobre 1999 au 12 octobre 2002 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

## *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/ 29 50).

---

## **Permis concernant la durée du travail octroyés**

---

### **Déplacement des limites du travail de jour**

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr)

- Tornos-Bechler SA, 2740 Moutier  
Centres d'usinage "Yasda" + "Fastems" et "Makino" + "Fastems"  
6 ho  
17 octobre au 19 octobre 2002 (renouvellement)

### **Travail de jour à deux équipes**

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Sokymat SA, 1614 Granges (Veveyse)  
Ateliers de production automatisée  
50 f  
29 août 1999 au 19 janvier 2002 (modification)
- MANDATEC SA, 2500 Bienne 6  
secteur machines à commandes numériques  
20 ho  
27 septembre 1999 au 28 septembre 2002 (renouvellement)
- Naef Laventex SA, 1762 Givisiez  
laverie  
2 ho, 10 f  
13 septembre 1999 au 16 septembre 2000

## Travail de nuit et travail à trois équipes

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr)

- Sokymat SA, 1614 Granges (Veveyse)  
Ateliers de production automatisée  
25 ho, 1 f  
29 août 1999 au 19 janvier 2002 (modification)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Sochinaz, société chimique de Vionnaz, SA 1895 Vionnaz  
Ligne de production "Installation n° 1"  
12 ho  
10 octobre 1999 au 12 octobre 2002 (renouvellement)
- Michel Leuenberger SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
Polissage de boîtes de montres  
6 ho  
18 octobre 1999 au 19 octobre 2002 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Presses Centrales Lausanne SA, 1003 Lausanne  
Rotative  
6 ho  
29 août 1999 au 31 août 2002 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

2 novembre 1999

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail